



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 7 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

### DELIBERATION N° 15 bis/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

### OBJET :

Approbation du Compte  
Administratif 2022 – Budget  
Crèche

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Audrey ROSSI et Sébastien OLHARAN, Maire

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de **Monsieur Sébastien OLHARAN**, Maire,

Oùï le Compte Administratif du Budget Crèche de l'exercice 2022. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant au Compte de Gestion.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et le Compte Administratif de l'exercice concerné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses Articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu la Loi 92-125 du 06 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,





## AR Prefecture

006-210600235-20230307-2023\_81-DE  
Reçu le 29/03/2023

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Audrey ROSSI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, après en avoir délibéré

Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de la Crèche de Breil-sur-Roya, dressé par l'ordonnateur, comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	317 975,08	G	287 999,91
	Section d'investissement	B	25 030,87	H	10 635,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	30 829,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	14 521,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	343 005,95	= G+H+I+J	343 985,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	317 975,08	= G+I+K	318 829,10
	Section d'investissement	= B+D+F	25 030,87	= H+J+L	25 156,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	343 005,95	= G+H+I+J+K+L	343 985,30

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Le Maire

Sébastien OLNARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLNARAN